

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur le territoire de la commune de Vinon sur Verdon Transfert d'office dans le domaine public de l'impasse des pommiers

Par arrêté municipal n°2025/0105, en date du 17 juillet 2025, Monsieur le maire de la commune de Vinon sur Verdon a prescrit par l'ouverture de l'enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public de l'impasse des pommiers sur le territoire de la commune de Vinon sur Verdon conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et au code de la voirie routière qui se déroulera pendant une durée de 16 jours consécutifs du :

Mercredi 03 septembre 2025 à 9h00 au jeudi 18 septembre 2025 à 16h00

Cette enquête publique concerne le transfert d'office dans le domaine de l'impasse des pommiers, voies privées ouverte à la circulation publique ?

Commissaire enquêteur : Madame CANAL Sylvie a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par arrêté municipal n°2025/0105 du 17 juillet 2025.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée (identique en tout point).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique de la procédure de transfert d'office dans le domaine public de l'impasse des pommiers est consultable :

- En version informatique sur le site internet de la commune au lien suivant : <https://www.vinon-sur-verdon.fr/habitat-et-environnement/>
- En version papier à l'hôtel de ville de la commune, sis 66 Avenue de la Libération, 83560 VINON SUR VERDON, aux jours et heures d'ouverture :
 - Lundi, Mardi & Jeudi : 8h30 – 12h00 & 13h30 – 17h00
 - Mercredi & Vendredi : 8h30 – 12h00

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mise à disposition du public, à l'hôtel de ville de la commune de Vinon sur Verdon.

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Préférentiellement par voie dématérialisée
 - Sur le registre dématérialisé visé ci-dessus : <https://www.registre-dematerialise.fr/6511/>
 - Ou à l'adresse courriel : ep.to.pommiers@vinon-sur-verdon.fr
- Par courrier au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Madame le commissaire enquêteur de l'élaboration du règlement local de publicité, commune de Vinon sur Verdon, 66, avenue de la Libération, 83 560 Vinon sur Verdon avec la mention (NE PAS OUVRIR)
- Sur le registre d'enquête papier à feuillet non mobile, et constitutifs du dossier d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.

Toute observation par courrier postal ou courrier, réceptionnée après le 18 septembre à 16h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, à l'hôtel de ville de Vinon sur Verdon, les :

- Mercredi 03 septembre 2025 de 9h00 à 11h30
- Jeudi 11 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 18 septembre 2025 de 13h30 à 16h00

Suites données à l'enquête et information du public

A l'expiration du délai d'enquête prévu, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit (8) jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à disposition du public à l'hôtel de ville de la commune aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la commune de Vinon sur Verdon pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.